

TRADEMARK ASSIGNMENT COVER SHEET

Electronic Version v1.1
Stylesheet Version v1.2

ETAS ID: TM432767

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT		
NATURE OF CONVEYANCE:	ENTITY CONVERSION		
CONVEYING PARTY DATA			
Name	Formerly	Execution Date	Entity Type
C.F.E.B. SISLEY		11/04/2010	Société Anonyme (Sa): FRANCE
RECEIVING PARTY DATA			
Name:	C.F.E.B. SISLEY		
Street Address:	16, avenue George V		
City:	Paris		
State/Country:	FRANCE		
Postal Code:	F75008		
Entity Type:	Société Par Actions Simplifiée (Sas): FRANCE		
PROPERTY NUMBERS Total: 1			
Property Type	Number	Word Mark	
Registration Number:	1187304	SISLEY	
CORRESPONDENCE DATA			
Fax Number:	2129499190		
<i>Correspondence will be sent to the e-mail address first; if that is unsuccessful, it will be sent using a fax number, if provided; if that is unsuccessful, it will be sent via US Mail.</i>			
Phone:	2129499022		
Email:	fterranella@lawabel.com		
Correspondent Name:	Lawrence E. Abelman		
Address Line 1:	666 3rd Avenue		
Address Line 2:	10th Floor		
Address Line 4:	New York, NEW YORK 10017		
DOMESTIC REPRESENTATIVE			
Name:	Lawrence E. Abelman		
Address Line 1:	666 3rd Avenue		
Address Line 2:	10th Floor		
Address Line 4:	New York, NEW YORK 10017		
NAME OF SUBMITTER:	Frank Terranella		
SIGNATURE:	/ft/		
DATE SIGNED:	06/27/2017		

CH \$40.00 1187304

Total Attachments: 4

source=CFEB SISLEY#page1.tif

source=CFEB SISLEY#page2.tif

source=CFEB SISLEY#page3.tif

source=CFEB SISLEY#page4.tif

C.F.E.B. - SISLEY

A Société par Actions Simplifiée (simplified joint stock company) with a capital of €1,000,000

Registered office: 16, avenue George V - 75008 Paris

PARIS Trade and Companies Register; no. B 722 003 464.

**COMBINED GENERAL MEETING
OF 4 NOVEMBER 2010**

MINUTES

FIRST RESOLUTION

The General Meeting, ruling under the quorum and majority conditions stipulated for Extraordinary General Meetings, after having taken due note of the Board of Directors' report and the Auditor's special report drawn up in application of Article L 225-244, paragraph 1, of the Commercial Code, and acknowledged:

- in accordance with the provisions of Article L 225-243 of the Commercial Code:
 - that the balance sheet for the company's first two financial years has been duly drawn up and approved by the shareholders;
 - that the company has been in existence for at least two years;
- that in the light of the Auditor's special report drawn up in accordance with Article L 225-244, paragraph 1, the amount of the shareholders' equity is at least equal to the amount of the company's share capital, as attested to by the said report;
- that all the requisite legal conditions are duly met, decides in consequence to change the company's legal form to that of a simplified joint stock company governed by the legal and regulatory provisions in force concerning simplified joint stock companies.

In consequence of the said transformation, the Board of Directors will cease to act as the company's governing body.

The company will retain its legal personality and will continue to exist in its new form between the holders of the shares making up the share capital and between any persons who may subsequently become the owners of either the present shares or any that may come to be created in future.

This resolution, when put to the vote, was unanimously adopted by all the shareholders representing the share capital.

SECOND RESOLUTION

The Extraordinary General Meeting, after having heard the Board of Directors' report read out and taken due cognizance of the amended draft Articles of Association, approves all the individual provisions of Articles 1 to 33 inclusive of the company's new Articles of Association and decides that the company, in its new form as a simplified joint stock company, will from now on be run by a Management Board and a Supervisory Board, with the Chairman and the Managing Directors, members of the Management Board, being responsible for representing the company and making undertakings on its behalf to third parties.



C.F.E.B. - SISLEY

Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 d'Euros

Siège social : 16, avenue George V - 75008 Paris

R.C.S. PARIS B 722 003 464.

0380

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 4 NOVEMBRE 2010**

PROCES-VERBAL

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaire aux Comptes établi en application des de l'article L 225-244 alinéa 1 du Code de Commerce, et constaté :

- conformément aux dispositions de l'article L 225-243 du Code de Commerce :

- que le bilan des deux premiers exercices sociaux a été établi et approuvé par les actionnaires ;
- que la société a au moins deux ans d'existence ;

- au vu du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément à l'article L 225-244 alinéa 1, que le montant des capitaux propres est au moins égal à celui du capital social comme l'atteste ledit rapport ;

- que toutes les conditions légales requises sont remplies, décide en conséquence la transformation de la société en société par actions simplifiée régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés par actions simplifiées.

Le Conseil d'Administration cesse d'exercer en tant qu'organe du fait de ladite transformation.

La société conservant sa personnalité juridique continue d'exister sous sa forme nouvelle entre les titulaires des actions composant le capital social et entre les personnes qui pourront devenir propriétaires par la suite, tant de ces actions que de celles créées ultérieurement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés composant le capital social.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, et pris connaissance du projet de statuts modifiés, approuve un à un dans toutes leurs dispositions chacun des articles 1 à 33 inclus des nouveaux statuts et décide que la société sous sa forme de

société par actions simplifiée sera désormais administrée par un Directoire et un Conseil de Surveillance, le Président et les Directeurs Généraux, membres du Directoire, représentant et engageant la société à l'égard des tiers.

Corrélativement, l'Assemblée Générale approuve en conséquence :

- conformément aux dispositions des articles 10 et 11 des statuts la désignation de Monsieur Hubert d'Ornano, de Madame Isabelle d'Ornano, de Monsieur Philippe d'Ornano et de Madame Christine d'Ornano comme membres de droit du Directoire pour une durée indéterminée ;
- conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, la nomination de Monsieur Hubert d'Ornano comme Président pour une durée indéterminée ;
- conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, la nomination de Madame Isabelle d'Ornano de Monsieur Philippe d'Ornano et de Madame Christine d'Ornano chacun comme Directeur Général pour une durée indéterminée ;
- conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, la nomination automatique de Madame Isabelle d'Ornano comme Président pour une durée indéterminée à la date de cessation du mandat de Monsieur Hubert d'Ornano pour les causes prévues à l'article 12 1 desdits statuts ;
- conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, la nomination automatique de Monsieur Philippe d'Ornano comme Président pour une durée indéterminée à la date de cessation du mandat de Madame Isabelle d'Ornano pour les causes prévues à l'article 12 1 desdits statuts.

L'Assemblée Générale décide que, dans le cadre de la direction collégiale de CFEB SISLEY et de ses filiales au sein du Directoire, les membres du Directoire interviendront plus particulièrement dans les domaines suivants :

- Monsieur Hubert d'Ornano : en ce qui concerne la définition de sa stratégie industrielle et commerciale ainsi que les moyens de sa mise en œuvre,
- Madame Isabelle d'Ornano : pour tous les aspects relatifs à la conception, la création et le lancement des produits et la politique de marketing,
- Monsieur Philippe d'Ornano : pour tous les aspects relatifs à la politique commerciale et d'investissement en France et à l'international, à la politique financière et budgétaire et à la politique sociale, au fonctionnement des structures et à l'organisation administrative ainsi qu'au domaine juridique ;
- Madame Christine d'Ornano : pour tous les aspects plus spécifiquement liés aux marchés anglo-saxons et aux circuits de distribution spécifiques des grands magasins, et ce dans le domaine du marketing, de la promotion commerciale et de la création de produits.

L'Assemblée constate par ailleurs en tant que de besoin que Madame Isabelle d'Ornano, Monsieur Philippe d'Ornano et Madame Christine d'Ornano conservent chacun le bénéfice de leur contrat de travail respectif chez CFEB SISLEY et sa filiale anglaise SISLEY UK, s'agissant de Madame Christine d'Ornano, avec la rémunération, les avantages et l'ancienneté qui y sont attachés.

Monsieur Hubert d'Ornano, Madame Isabelle d'Ornano, Monsieur Philippe d'Ornano et Madame Christine d'Ornano déclarent chacun respectivement accepter les mandats qui leur sont confiés et ne faire l'objet d'aucune interdiction, ni incompatibilité à leur exercice.

107513

Une copie des nouveaux statuts restera annexée au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés composant le capital social.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions des articles 16 et 17 des statuts décident de nommer en qualité de premiers membres du conseil de surveillance pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes se tenant en 2013 :

- Madame Elisabeth d'Ornano,
née le 5 avril 1968, à Boulogne Billancourt (92), de nationalité française, demeurant à Calle Pisuerga 10, (28002), Madrid, Espagne.
- Madame Gisèle Bidaud,
née le 17 octobre 1932, à Paris (75015), de nationalité française, demeurant à Les Argonautes, bâtiment Orphée, 219 avenue de l'Europe, 34280, La Grande Motte, France.
- Monsieur Claude Demole,
né le 16 septembre 1945 à Genève (Suisse), de nationalité suisse, demeurant à Route de Lausanne 236, (1292) Chambésy, Suisse.
- Monsieur Jean-Bernard Raimond,
né le 6 février 1926 à Paris (75012), de nationalité française, demeurant à bâtiment A, 12 rue des Poissonniers, (92200) Neuilly sur Seine, France.

Lesquels ont déclaré par avance accepter leur fonction et ne faire l'objet d'aucune interdiction, ni incompatibilité à leur exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés composant le capital social.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes pour effectuer toute formalité de publicité et pour procéder à tout dépôt d'actes permettant la réalisation de cette opération.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

CSBO

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés.

Elisabeth d'Ornano

Gisèle Bidaud

Claude Demole

Jean-Bernard Raimond

TRADEMARK